

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1174 portant inscription dt MM. Robin (Guillaume) et Reynaud (Joseph) un tableau d'avancement pour l'année 1941.

n° 1174

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 12 juin 1938 portant organisation du cadre local des travaux publics

Vu le procès-verbal de la Commission de classement en date du 14 novembre 1910.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1941 les agents dont les noms suivent : 1° Pour d'emploi d'ingénieur de 4 classe : M. Robin (Guillaume), ingénieur adjoint de 1re classe. 2° Pour l'emploi d'ouvrier d'art de 1re classe : M. Raynaud (Joseph), ouvrier d'art de 2e classe.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.